Accueil Jeunes Nolay - Fiche de Pré-Inscription -HIVER 2026

Nom – Prénom : Age : ans

Date de naissance :/...../..... Quotient familial :

Entourez, colorez ou cochez les demi-journées souhaitées



Horaires

Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30
Les demi-journées : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30
Les soirées : de 18h30 à 21h00

Les repas sont « tirés du sac » pour les jeunes qui souhaitent déjeuner sur place.

Tarifs

Quotient Familial	Tarifs ½ journée	Forfait Hebdomadaire (à partir de 8 demi-journées de présence)	Suppléments Sorties
0 – 500	1,50 €	10,00 €	**Sortie Cinéma: 5 €** **Sortie Laser Game, Karting : 15 €**
501 - 600	1,80 €	12,00 €	
601 - 655	2,16 €	15,00 €	
656 – 720	2,59 €	18,00 €	
721 - 810	3,11 €	21,00 €	
811 - 1000	3,73 €	26,00 €	
+ de 1001	4,48 €	31,00 €	

Les règlements peuvent être effectués par chèques vacances, chèques, espèces, ou chèques bancaires à l'ordre de : IFAC Bourgogne
A l'exception d'un justificatif médical, toute annulation effectuée à moins d'une semaine avant la date de réservation initialement prévue sera due.
Les activités sont susceptibles d'être modifiées selon diverses conditions (météo, effectifs…)

Inscriptions

Permanences d'inscription

- **Les mercredis de 10h00 à 18h30 à l'Accueil Jeunes**
- **Par téléphone : 07 63 03 88 91**
- **Par mail : accueiljeunes.nolay@gmail.com**

Modalités d'inscription

- **Remplir la fiche de pré-inscription, la fiche de renseignements, la fiche sanitaire de liaison.**
- **Fournir une copie du carnet de vaccination, une attestation d'assurance extra-scolaire ainsi qu'une attestation CAF notifiant votre quotient familial.**
- **Lire et signer le règlement intérieur.**
- **Être inscrits à au moins 3 demi-journées dans la semaine pour pouvoir participer à une sortie.**

Ne pas jeter sur la voie publique

Les soirées sont gratuites pour tout jeune étant inscrit à l'Accueil pendant au moins quatre demi-journées sur la période des vacances.
Pour pouvoir participer aux sorties, les jeunes doivent être inscrits au moins quatre demi-journées sur la période des vacances.

L'inscription définitive ne sera validée qu'après réception du dossier complet comprenant : une fiche de renseignements, une fiche sanitaire de liaison, une copie du carnet de vaccination, une attestation d'assurance extra-scolaire, une attestation CAF notifiant votre quotient familial, le règlement intérieur signé.

Date :/...../..... Signature :